

Canal des Landes :

Sécuriser les enjeux autour du canal
et rétablir la continuité écologique

SIBA, Janvier 2026

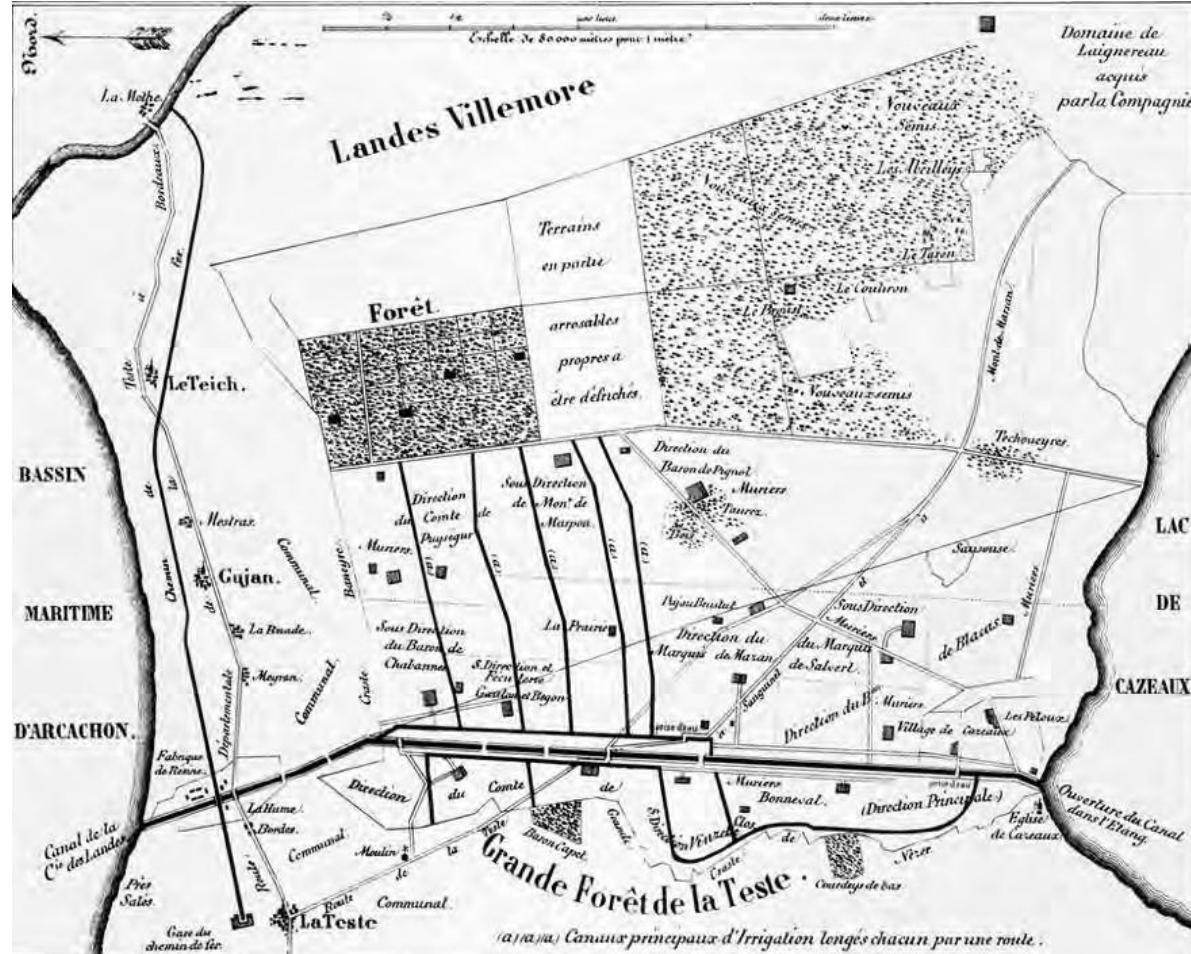


BASSIN
D'ARCACHON
SIBA

Canal des Landes



Canal des Landes



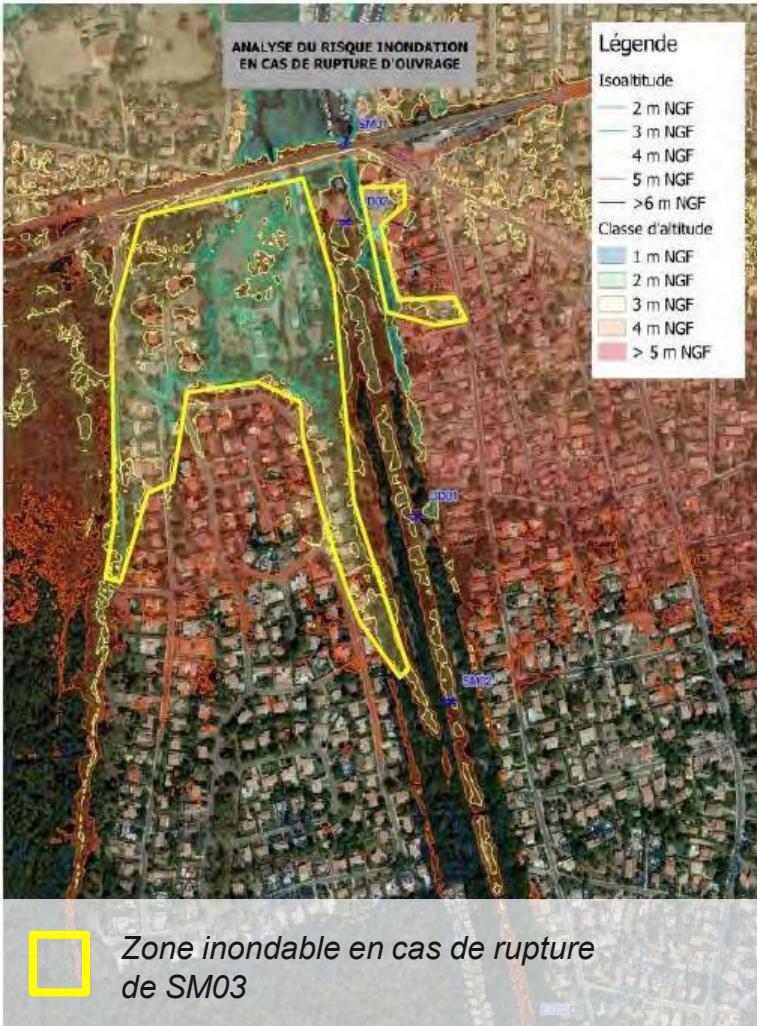
Lors de la Seconde Guerre Mondiale, les Allemands transforment ce canal, destiné initialement à la navigation, en arme de destruction, par inondation des biens et des personnes de Gujan et de la Teste.

« Pourquoi peut-on parler d'arme de guerre ? »

En fait, l'eau est retenue par des seuils métalliques, susceptibles d'être facilement détruits et libérer ainsi de grandes quantités d'eau.

Maîtrise du risque d'inondation

DANS LE CAS D'UNE RUPTURE D'OUVRAGE



Extrait du rapport
d'analyse de risque

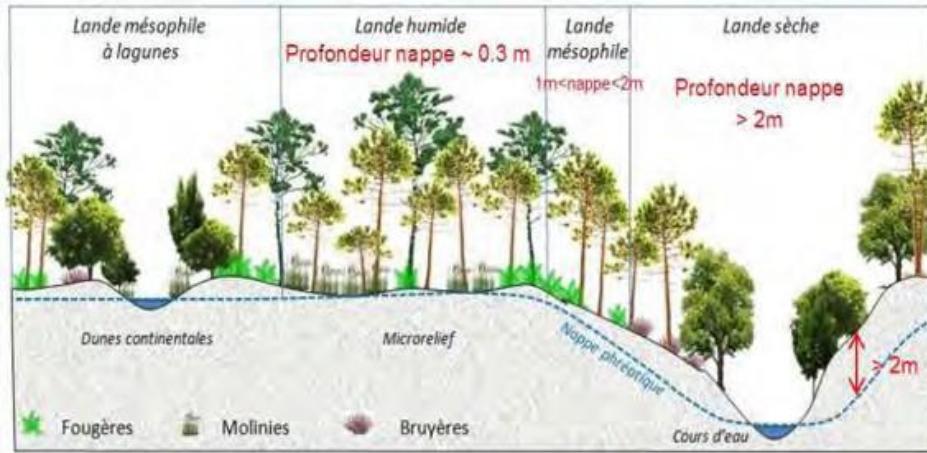
Travaux de mise en sécurité
du Seuil Métallique n°3

« Pourquoi ne pas avoir fait le choix de détruire les seuils métalliques définitivement ? »

C'était effectivement l'objectif initial permettant ainsi de rétablir la continuité écologique tout en sécurisant les biens et les personnes.

Mais l'étude des enjeux autour du canal (maintien de la biodiversité, des droits d'eau, de la Chêneraie...) nous ont contraint à maintenir les niveaux d'eau en concevant de nouveaux ouvrages hydrauliques susceptibles de les abaisser mais progressivement;

Préserver le milieu naturel

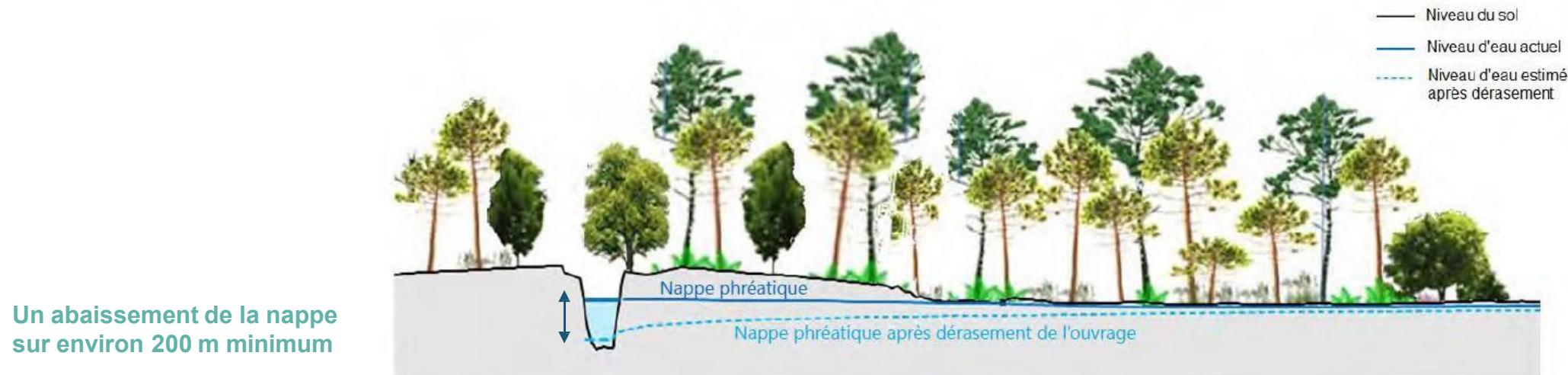


Le cas du dérasement des seuils :

- Des incidences conséquentes sur le niveau de la nappe d'accompagnement du Canal
- Des retours d'expériences négatifs sur les Lac Médocains (le cas de la craste de l'Eyron)

Un abaissement moyen de 1 à 2 m

En conclusion : le dérasement des seuils a un impact très important sur le milieu naturel



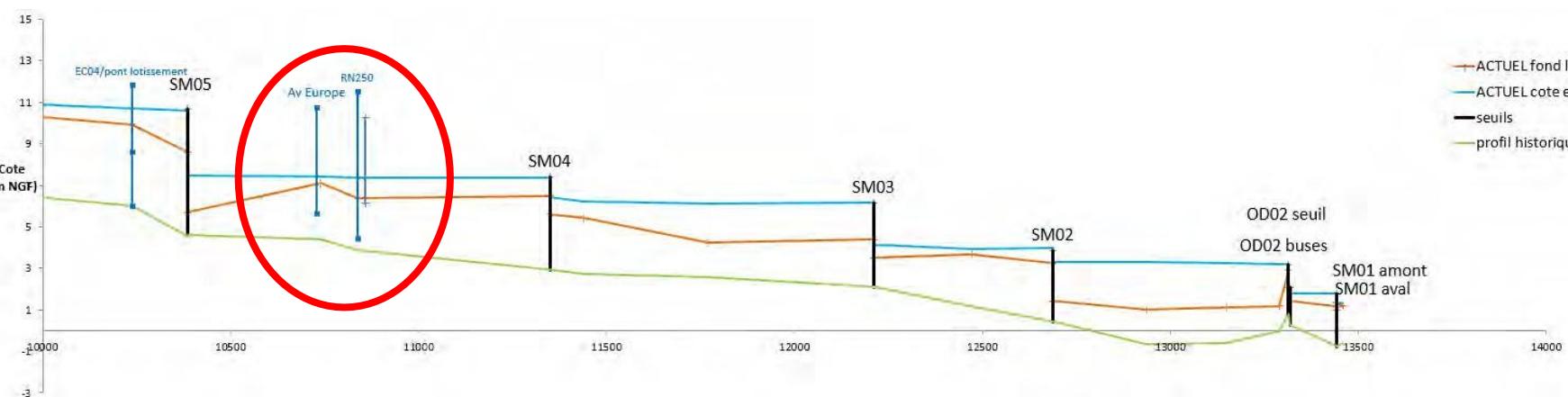
Préserver les ouvrages

TRANSVERSAUX ET LATÉRAUX



En cas de dérasement :

- Des ouvrages transversaux construits au-dessus du fond historique du Canal
- Une incision du Canal de 1 à 2 m de profondeur
- Des transits sédimentaires de l'ordre de 20 000 à 40 000 m³ selon les seuils



Présentation des travaux

Un programme de travaux à court et moyen terme POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS

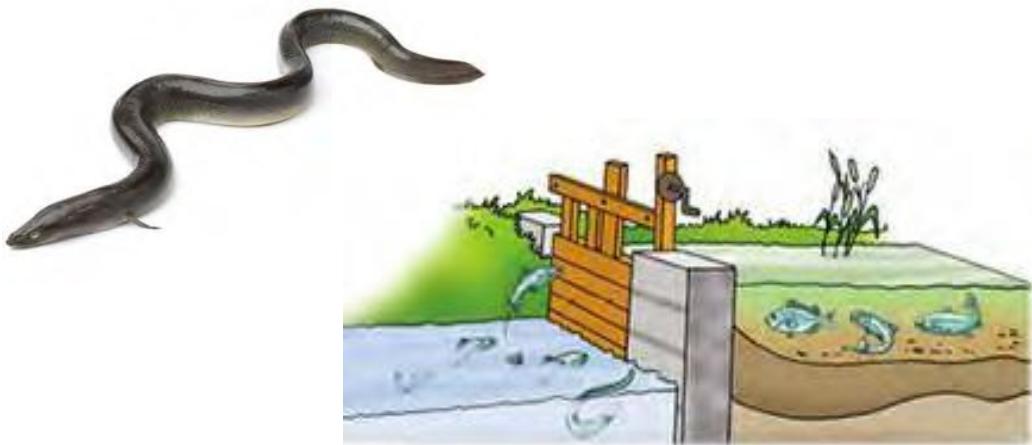


Programme	Objectifs
2019 et 2020 : Reconstruction de SM03 2021 : Reconstruction de OD02 et dérasement de SM01	<ul style="list-style-type: none">- Préserver le milieu naturel et la biodiversité- Préserver les ouvrages transversaux autoroutiers- Rétablir la continuité piscicole
2025 : Dérasement de SM02 A moyen terme : dérasement de SM04 et reconstruction de SM05	



« Pourquoi et comment
rétablir la continuité écologique ? »

Pourquoi ?



SDAGE Adour Garonne :

« Un axe prioritaire pour la circulation des poissons migrateurs amphihalins au titre de l'article L214-17-1 du Code de l'Environnement, pour l'espèce cible Anguille. »

Par arrêté du 7 octobre 2013 :

« Un cours d'eau classé liste 2 à l'aval de la base aérienne : une obligation de restaurer la continuité écologique, avant novembre 2023. »

Comment ?

MISE EN PLACE DE LA PASSE À ANGUILLES SUR SM03

La passe à anguilles se compose d'un ouvrage de 20 m de long sur lequel vient se poser un équipement en acier, avec un plan incliné, recouvert d'un tapis spécial pour anguilles



PLANNING DES TRAVAUX SM03

- Notification du marché de travaux le 04 juillet 2019
- Démarrage des travaux le 03 septembre 2019
- Fin des travaux : 31 juillet 2020

MONTANT DES TRAVAUX SM03

2 434 000 € TTC

+ Maîtrise d'œuvre, études, contrôles techniques, avènement COVID : 650 000 €TTC

Financement 100% COBAS avec aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département et de la Région.

Comment ?

MISE EN PLACE DE LA PASSE À ANGUILLES SUR OD02

La passe à anguilles de OD02 mesure 12,75 m de long et de 3,0 m de large. Un clapet mobile motorisé d'une longueur de 8,0 m permet de gérer les niveaux du Canal sur une hauteur de 1,0 m.



PLANNING DES TRAVAUX OD02 ET SM01

- Notification du marché de travaux le 22 juillet 2021
- Démarrage des travaux le 15 mars 2021
- Fin des travaux le 14 décembre 2021

MONTANT DES TRAVAUX OD02 ET SM01

1 640 716 € TTC

+ Maîtrise d'œuvre, études, contrôles techniques, sécurité

Financement 90% COBAS avec aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département et de la Région.

Comment ?

DÉRASEMENT DU SEUIL SM02



- Découpe des palplanches en travaux aériens et subaquatiques
- Réhabilitation des berges et protection avant végétalisation (saules et hélophytes)



Comment ?

DÉRASEMENT DU SEUIL SM02

Mesures de protection du cours d'eau en cours de chantier :

- Filtre à MES
- Filets et pêche de sauvetage
- Barrières petite faune

PLANNING DES TRAVAUX SM02

- Notification du marché de travaux le 09 octobre 2025
- Démarrage des travaux le 12 novembre 2025
- Fin des travaux le 19 décembre 2025

MONTANT DES TRAVAUX SM02

129 240 € TTC

+ Maîtrise d'œuvre, études

Financement 100% COBAS avec aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Et la suite ?

- Suivi des effets des travaux SM02
- Etudes et rétablissement de la continuité écologique sur SM04
- Etudes et rétablissement de la continuité écologique sur SM05



SM04 : dérasement et prébarrages



**SM05 : démolition et reconstruction avec
passe à anguilles et passe à bassin**

Un programme de travaux évalué à **3 000 000 € TTC** pour ces deux ouvrages